

OPTIMISEZ VOTRE POTENTIEL !

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX ACHETEURS DE MAISON À L'INTENTION DE VOS CLIENTS

Nous sommes ravis d'annoncer que Genworth Financial Canada offre maintenant son programme Privilèges accordés aux acheteurs de maison à ses courtiers en prêts hypothécaires associés. En tant que courtier participant inscrit, vous pourrez profiter de possibilités qui n'étaient autrefois offertes qu'aux prêteurs, tout en proposant à vos clients une nouvelle valeur exclusive.

Bâtir vos affaires

Le programme Privilèges accordés aux acheteurs de maison permet aux courtiers participants de relier les clients de prêts hypothécaires à ratio élevé assurés par Genworth à des économies et à des rabais avantageux sur un large éventail de produits et de services liés à l'achat et à l'accession à la propriété - qu'il s'agisse de services de déménagement, de systèmes de sécurité, de locations de voitures et de réservations d'hôtels et plus encore, offerts par les principaux fournisseurs associés de Genworth. Ce programme exclusif vous aidera à atteindre les objectifs suivants :

- rehausser la fidélité de la clientèle
- différencier vos services sur le marché
- accroître votre potentiel de marché

Facilité d'accès

Une fois que vous aurez obtenu une approbation Genworth de votre prêteur, vous pourrez diriger votre client / vos clients à la page Privilèges accordés aux acheteurs de maison sur le site Web de Genworth, où il pourra / ils pourront s'inscrire pour accéder au programme. Cette méthode permet d'accéder rapidement et facilement à des économies avantageuses et à des marques nationales, telles que Dell, Hertz, la chaîne d'hôtels InterContinental, AMJ Campbell Van Lines, Chubb, Bell Mobilité et plus encore.

Questions fréquentes

Q : Comment un courtier en prêts hypothécaires peut-il accéder au programme ?

R : Visitez notre site Web à www.genworth.ca et cliquez sur le lien « Privilèges accordés aux acheteurs de maison » à l'intérieur du portail « Courtier ». Inscrivez-vous sous « Inscription du nouveau membre ».

Au service des
**PROPRIÉTAIRES
DE MAISON**

Q : Qui a le droit de profiter des économies et des rabais ?

R : N'importe lequel de vos clients qui est approuvé pour un prêt hypothécaire assuré par Genworth a le droit de participer au programme.

Q : Comment un courtier en prêts hypothécaires peut-il accéder au programme Privilèges accordés aux acheteurs de maison pour son client ?

R : En utilisant la section « remarques » de la demande électronique, les courtiers en prêts hypothécaires peuvent mettre en route le processus en demandant à leur prêteur de choisir Genworth au moment de la soumission de leur demande de prêt hypothécaire.

Q : Comment puis-je obtenir le numéro ID Privilèges accordés aux acheteurs de maison pour mon client ?

R : L'ID Privilèges accordés aux acheteurs de maison correspondra à son numéro de certificat Genworth à 10 chiffres qui aura été émis au moment de l'approbation au prêteur.

Q : Quels seront les renseignements que l'acheteur / les acheteurs de maison recevra / recevront au sujet du programme ?

R : En tant que courtier en prêts hypothécaires inscrit au programme Privilèges accordés aux acheteurs de maison, vous obtiendrez l'accès au matériel de marketing que vous pourrez imprimer et fournir à votre client.

Q : Où puis-je trouver des détails sur chacune des offres des fournisseurs ?

R : Les courtiers en prêts hypothécaires approuvés participants peuvent visualiser toutes les offres en ligne au moyen du portail « Courtier » sur le site Web de Genworth – Cliquez sur « **Privilèges accordés aux acheteurs de maison** » et inscrivez-vous sous « **Inscription du membre actuel** ». Les consommateurs seront en mesure d'accéder aux détails sur les offres une fois qu'ils auront terminé le processus d'inscription.

Q : Comment l'acheteur / les acheteurs de maison accèdera-t-il / accèderont-ils au programme ?

R : En visitant le site Web de Genworth, en cliquant sur le lien « Privilèges accordés aux acheteurs de maison » situé sur la page d'accueil et en suivant les directives fournies.

Q : Quelle est la période de temps pendant laquelle les acheteurs de maison ont le droit d'utiliser le programme ?

R : Les acheteurs de maison ont accès au programme pendant une période de 24 mois à compter de la date à laquelle ils se sont inscrits en ligne.

Q : Ce programme est-il admissible à des approbations d'achat et de refinancement ?

R : Ce programme est offert sur les deux options de financement.

Q : Comment les produits et les services sont-ils commandés et reçus dans le cadre du programme Privilèges accordés aux acheteurs de maison ?

R : Les offres sont faites directement par les fournisseurs participants et diffèrent selon chaque participant. Il est recommandé que l'acheteur de maison examine les options de commande et de paiement pour chaque fournisseur dans le cadre du programme. On peut les visualiser lors de la connexion au site Privilèges accordés aux acheteurs de maison.

Q : Ce programme est-il offert en français et en anglais ?

R : Ce programme sera offert en français et en anglais.

Q : En tant que courtier en prêts hypothécaires, qui puis-je contacter si j'ai des questions sur le programme ?

R : Nous vous recommandons de communiquer avec le directeur de comptes Genworth de votre localité, en composant sans frais le 1 877 470-4144.

Au service des
PROPRIÉTAIRES
DE MAISON

Inscrivez-vous dès aujourd'hui

Il est facile de s'inscrire ; il suffit de visiter notre site Web www.genworth.ca et de cliquer sur le lien « Privilèges accordés aux acheteurs de maison » à l'intérieur du portail « Courtier ».

Passez à l'action. Envoyez-nous votre inscription !